



Compétences des commissions fédérales



Sommaire

0. Présidence

- *Pas de commission administrative*

1. Délégation Haut Niveau

2. Délégation Formation et emploi

3. Délégation Marque

- *Pas de commission administrative*

4. Délégation Jeunesse et Territoires

5. Délégation Compétitions et Pratiques Sportives

6. Délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles

1. Délégation Haut Niveau

Commission Haut Niveau des Clubs

Président: P. LEGNAME

La Commission Haut-Niveau des Clubs a été instituée pour assurer la gestion et le développement des championnats de Haut-Niveau (NM1, LFB et LF2).

A ce titre, elle veille au contrôle et au respect du Titre XI des Règlements Généraux et dispose notamment des compétences suivantes :

- La délivrance de l'autorisation à participer des joueurs et des entraîneurs;
- L'application du cahier des charges et des obligations relatives à la vidéo et aux statistiques ;
- L'application de la Charte animation et de la Charte du supporter ;
- La délivrance de l'autorisation du remplacement de joueur blessé lors de sa participation en sélection nationale ;
- La labellisation des centres d'entraînements ;
- La validation des montants redistribués dans le cadre de la participation à la formation dans le secteur féminin
- L'application de la procédure de saisie dans l'observatoire haut-niveau.

1. Délégation Haut Niveau

Commission Haut Niveau des Officiels Président: P. MERLIOT

Elle veille au contrôle et au respect des dispositions de la Charte des Officiels et de la Procédure de Traitement des Réclamations pour les Officiels Haut-Niveau (HN) et dispose notamment des compétences suivantes :

- La gestion des Arbitres HN, Commissaires-Observateurs HN, Commissaires HN, Observateurs-vidéo HN, superviseurs HN **et des évaluateurs HN** ;
- L'étude des réclamations pour les compétitions de son ressort de compétence.

2. Formation et Emploi

Commission Fédérale Formation des Officiels

Président: S. KROEMER

Elle veille au contrôle et au respect des dispositions de la Charte des Officiels et dispose notamment des compétences suivantes :

- La gestion et accompagnement de la formation des officiels;
- Les instructions et commentaires concernant le Règlement Officiel de Basket Ball;
- L'application de la charte des officiels quant à la formation des officiels relevant de sa compétence.

2. Formation et Emploi

Commission Fédérale Techniciens Président: P. HAQUET

Elle veille au contrôle et au respect des dispositions du Statut des Techniciens et dispose notamment des compétences suivantes:

- La garantie d'un encadrement minimal adapté pour les clubs évoluant dans le championnat de France de la FFBB ou dans le championnat professionnel de la LNB;
- L'édition des règles de qualifications minimales des techniciens pour chaque division nationale (LNB + Championnats de France FFBB);
- La délivrance des autorisations d'exercice provisoire;
- La gestion des déclarations et modifications des staffs techniques;
- Prononcer des pénalités financières en cas de non-respect du texte susvisé.

4. Jeunesse et Territoires

Commission Fédérale Démarches Clubs

Président: P. DEPETRIS

La Commission Démarches Clubs a été instituée pour assurer et accompagner la gestion et le développement des clubs sur les territoires.

A ce titre, elle dispose notamment des compétences suivantes :

- Le contrôle et le respect du ~~Règlement sportif particulier des CTC~~ des Règlements Généraux relatifs aux CTC;
- La gestion de la procédure d'affiliation des groupements sportifs;
- L'étude et enregistrement des modifications de structures sportives (unions, fusions, changement de dénomination, CTC).

4. Jeunesse et Territoires

Commission Fédérale Equipements

Président: JP. BRUYERE

Elle veille au contrôle et au respect des dispositions du Règlements des Salles et Terrains et dispose des compétences suivantes:

- **Le classement** L'agrément et la vérification ~~des normes~~ des salles et des terrains de Basket Ball.

5. Compétitions et Pratiques Sportives

Commission Fédérale des Compétitions – Activités Sportives

Président: A. SALMON

Vice-Présidents: E. GROLLEAU et G. NIVELON

Elle veille au contrôle et au respect des dispositions du Titre IV des Règlements Généraux, des Règlements Sportifs Généraux et Particuliers et dispose notamment des compétences suivantes:

- La détermination du calendrier sportif et organisation des compétitions nationales;
- L'étude des réserves déposées à l'occasion des compétitions nationales;
- Le traitement des dossiers pour lesquels sa compétence est prévue par les textes susvisés;
- L'homologation des résultats.

5. Compétitions et Pratiques Sportives

Commission Fédérale des Compétitions – Activités des Officiels

Président: A. SALMON

Vice-Présidents: E. GROLLEAU et M. MARGUERY

Elle veille au contrôle et au respect des dispositions de la Charte des Officiels et de la Procédure de Traitement des Réclamations et dispose notamment des compétences suivantes:

- La désignation des arbitres Championnats de France (CF) et des observateurs CF, des OTM Haut-Niveau (HN) et des statisticiens;
- L'étude des réclamations pour les compétitions de son ressort de compétence.

5. Compétitions et Pratiques Sportives

Commission Fédérale 3x3 Présidente: N. LESDEMA

Elle veille au contrôle et au respect des dispositions du Règlement 3x3 et dispose notamment des compétences suivantes:

- La définition des axes de développement et de diversification du 3x3 ;
- ~~L'attribution des homologations~~ L'homologation des tournois ;
- ~~L'organisation des tournois centraux sur les territoires et la définition du calendrier de compétition.~~
- L'attribution des tournois centraux sur les territoires et la définition du calendrier de compétition.

6. Affaires Juridiques et Institutionnelles

CF Contrôle de Gestion Président: JL LEROUX

Elle veille au contrôle et au respect des dispositions du Titre VII des Règlements Généraux et dispose notamment des compétences suivantes:

- Contrôle administratif, juridique et financier des associations et sociétés sportives participant aux compétitions organisées par la FFBB;
- Respect de l'obligation de production des documents comptables;
- Enregistrement des contrats de travail;
- Validation des licences en LFB, LF2 et NM1;
- Favoriser le respect de l'équité sportive en contribuant à la régulation économique des compétitions;
- Contrôle de l'application de toute disposition ou décision de la FFBB concernant les associations ou sociétés sportives dans le domaine de la gestion et de la comptabilité;
- Respect de la Charte d'engagement.

6. Affaires Juridiques et Institutionnelles

CF Clubs CF-PN Président: R. KIRSCH

La Commission Clubs Championnats de France – Pré-National a été instituée pour accompagner les clubs afin que ces derniers assurent une activité durable de toutes leurs équipes (seniors et jeunes).

A ce titre, elle veille dispose notamment des compétences suivantes :

- Favoriser le respect de l'équité sportive en contribuant à la régulation économique des compétitions;
- Le respect de la Charte d'engagement.

6. Affaires Juridiques et Institutionnelles

CF Juridique - Qualifications

Présidente: S. PIOGER

Vice-Président: C. MISSER

Elle veille au contrôle et au respect des dispositions du Titre IV des Règlements Généraux et dispose notamment des compétences suivantes:

- La gestion des demandes de licence dans son ressort de compétence (mineurs, joueurs précédemment licenciés à l'étranger,)
- La modification des couleurs de licences.

6. Affaires Juridiques et Institutionnelles

CF Juridique - Règlements

Présidente: S. PIOGER

Vice-Président: JC. BRIERE

- L'élaboration et rédaction des règlements fédéraux;
- La gestion des cessions et transferts de droits sportifs et administratifs ;
- La mise en place de conciliation interne en cas de litiges relatif aux conventions de formations.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com